



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 498-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 498-2024 déclarant la compétence – Vente pour taxes pour la ville de Crabtree a été adopté le 20 février 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 22 février 2024.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), René Charbonneau, Greffier-trésorier  
(prénom et nom) (poste)

de la municipalité ou ville de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 23 février 2024 2024 entre 11 h 15 et 11 h 15 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 février 2024.

René Charbonneau

Signé avec ConSignO Cloud (22/02/2024)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

notarius

Signature